



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	23/9/2014
Convocation du	9/9/2014
Conseillers en exercice	11
Conseillers présents Et représentés	6
Président	Pons Jean Claude
Secrétaire	Hédy Dargère

Présents :

Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, , Piccin Annie, Piel Isabelle, Pons Jean Claude, Maire.

Excusés

Alexandre Brigitte, Moreno Parfait Morin Marc

Pouvoir

De J Rauscher à H Dargère

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu

Le compte rendu du précédent conseil a été adopté à l'unanimité.

2. Chantier maison Delmas

Batipole viendra faire un chantier école pour les enduits côté rue de Marragon à partir du 13/10 ; la commune prend en charge les frais de repas et de déplacement des stagiaires.

3. Lotissement de Coutieux

Le lotissement est toujours en déshérence ; le projet présenté par Mr Blanc semble avoir peu d'avenir en raison des graves problèmes de santé que celui-ci traverse. La question est posée de la reprise par la commune de ce lotissement via un portage de l'EPFR. Dans cette éventualité, il faut voir quel projet la commune pourrait porter sur ces terrains et sur les maisons déjà construites mais qui sont à reprendre. La question est posée à l'assemblée communale pour voir quels projets seraient possibles. Il est décidé de mûrir cette question et de la ré aborder lors du prochain conseil.

4. Rentrée scolaire

La rentrée des classes s'est bien passée ; il convient néanmoins de noter que les effectifs sont à 74 élèves alors que le seuil requis par l'inspection d'académie est de 75 ; il est important de scolariser les enfants des 3 villages dans les écoles des 3 villages, sachant que chaque commune dépense en moyenne plus de 1000€ par enfant.

5. Convention dématérialisation

L'administration fiscale exige une dématérialisation de tous les actes comptables ; pour cela nous avons acquis de nouveaux logiciels ainsi qu'un nouveau matériel informatique. Un convention avec l'administration est votée à l'unanimité pour la mise en œuvre des procédures de dématérialisation.

6. Site internet du village

H Dargère propose de créer un site internet pour le village, un débat s'instaure sur l'utilité, la maintenance et l'animation du site en question. La décision est reportée au prochain conseil.

Fin de la séance à 23h.

Le Maire
Jean Claude

Pons

